

# SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1864-1865.

## Premier feuillet des Pétitions

M. D'ONALIUS D'HALLOY, 1<sup>er</sup> Rapporteur.

N° 1. — 1° Le Bureau des Marguilliers de la paroisse d'Uccle se plaint de ce que le Bourgmestre de cette commune a violé la liberté des cultes en donnant à la partie bénite du cimetière catholique une destination profane.

2° Le sieur Gillard, de Marchienne-au-Pont, demande une loi laissant aux chrétiens la liberté de leurs cimetières.

3° L'administration communale de Gand demande que dans les cimetières publics une sépulture convenable et décente soit assurée à tous les citoyens, sans distinction de fortune, de rang ou de croyance.

4° Le Conseil communal de Couvin proteste contre une pétition tendante à donner au clergé la police exclusive des cimetières.

5° Le Conseil communal de Liège réclame la police des cimetières et les droits de l'autorité civile sur les inhumations.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 2. — Un grand nombre d'habitants d'Anvers réclament l'abrogation de la loi spéciale sur les étrangers.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 3. — Le sieur Pierre Cornu Helbuque, né Français, se plaint d'un ordre d'expulsion donné contre lui par le Commissaire de police de Tournai.

Conclusions du rapport. — Ordre du jour.

N° 4. — 1° Le Conseil Provincial de Brabant demande des modifications aux Lois électorales.

2° Un grand nombre d'habitants de Braine-le-Comte demandent :

a. Que l'impôt direct payé à la commune et à la province entre dans la supputation du cens électoral pour les Chambres législatives ;

b. Que tous les Belges majeurs sachant lire et écrire soient portés sur les listes électorales avec les électeurs censitaires ;

c. Que l'instruction primaire soit mise à la portée de tous.

3° Même requête de trente-deux habitants de Bruxelles.

4° Quelques habitants de Court-Saint-Étienne, Mont-Saint-Guibert et Ceroux-Mousty demandent que le cens électoral soit fixé au minimum constitutionnel et que l'instruction primaire soit mise à la portée de tous.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 5. — 1° Le Conseil communal de Gand réclame l'exécution de la Loi

du 23 septembre 1842, en ce qui concerne l'intervention financière de l'État dans les dépenses de l'instruction primaire.

2° Le Conseil communal de Malines réclame le concours de la Province et de l'État pour subvenir aux dépenses de l'instruction primaire.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 6. — Le Conseil communal de Lembeke, province de la Flandre orientale, demande que la concession d'un Chemin de fer de Renaix à Selzaete soit accordée au sieur Hoyois.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 7. — 1° Le Conseil communal de Poesele appuie la demande du sieur De Perre-Montigny, tendante à obtenir la concession d'un chemin de fer d'Eeke à Breskens, en Zélande;

2° Même requête du Conseil communal de Waterland ;

3° Même requête du Conseil communal de Saint-Jean-in-Eremo ;

4° Même requête du Conseil communal d'Eecke, arrondissement de Gand.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 8. — L'Administration communale d'Audenarde appuie la demande en concession d'un chemin de fer vers Breskens.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 9. — Le Conseil communal d'Heyst, province de la Flandre occidentale, demande que cette localité, fréquentée par un grand nombre d'étrangers pendant la saison des bains de mer, obtienne une part proportionnelle dans les bénéfices des jeux de Spa.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

*M. TELLIER, 2<sup>me</sup> Rapporteur.*

N° 10. — La Députation permanente du Conseil provincial du Limbourg demande que le tribunal de Hasselt soit rangé dans la 2<sup>e</sup> classe.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 11. — Le Conseil provincial d'Anvers demande que la taxe de 20 centimes par lettre simple parcourant une distance de plus de 30 kilomètres, soit réduite à 10 centimes.

Conclusions du Rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

*M. le Baron BETHUNE, 3<sup>e</sup> Rapporteur.*

N° 12. — Explications transmises par M. le Ministre de la Guerre sur la pétition du sieur Lauvaux, demandant que le service, dans la gendarmerie, soit encouragé par une solde plus forte et par la non-admission dans ses rangs d'officiers appartenant à d'autres corps.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 13. — Explications transmises par M. le Ministre de l'Intérieur sur les requêtes de plusieurs habitants d'Oost-Roosbeke, de Sottegem et de Termonde, et des membres de la Société de l'ancienne Rhétorique, à Grammont, demandant que les personnes appelées à des fonctions publiques dans les provinces flamandes possèdent la langue de la population ; que l'usage de la langue flamande soit obligatoire par l'administration alors que le public le désirera et qu'il en soit de même pour les procédures judiciaires.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 14. — Explications transmises par M. le Ministre des Affaires Étrangères sur une pétition des habitants de la Panne, demandant l'adoption de mesures protectrices de la pêche nationale.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

M. le Baron de LABBEVILLE, 4<sup>e</sup> Rapporteur.

N° 15. — 1<sup>o</sup> Un grand nombre d'avocats du barreau de Bruxelles demandent qu'il soit pris des mesures pour empêcher la levée de troupes armées sur le sol belge sans l'autorisation du pouvoir législatif.

2<sup>o</sup> Même requête de plusieurs habitants de la commune de Ghisteltes.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 16. — Le Conseil communal et un très-grand nombre d'habitants de Kermpt demandent une halte au centre de cette localité, sur le chemin de fer d'Anvers à Hasselt.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 17. — L'Administration communale d'Helchin demande qu'un bureau de distribution de poste soit établi à Saint-Genois.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 18. — Le Conseil communal de Turnhout appuie la demande de MM. les Ingénieurs civils Paroux et Lambert, tendante à obtenir la concession d'un chemin de fer direct d'Anvers à Turnhout, avec prolongement jusqu'à la frontière hollandaise dans la direction d'Eindhoven.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 19. — Le sieur Edouard De Grève, clerc de notaire, à Lens, demande qu'une loi vienne régler la nomination des notaires.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

N° 20. — Le sieur Deleuze, pharmacien, à Laroche, demande qu'il soit interdit aux membres de l'ordre judiciaire d'exercer la profession de médecin ou de pharmacien.

Conclusions du rapport. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. le Baron DE RASSE, 5<sup>m</sup>e Rapporteur.

N° 21. — Le sieur Pierre-Joseph Tournay, ancien officier, domicilié à Bruxelles, demande itérativement une pension en récompense des services qu'il a rendus au pays, en 1830 et 1831.

Conclusions du rapport. — Ordre du jour.

M. TKINT DE ROODENBEKE DE NAEYER, 6<sup>e</sup> Rapporteur.

N° 22. — L'Association des charbonnages liégeois demande que le Sénat s'occupe prochainement du Projet de Loi modifiant l'art. 11 de la loi du 21 avril 1810, sur les Mines.

Conclusions du rapport. — Dépôt au bureau des renseignements.

( 4 )

**N° 23.—**Quelques habitants de Gand demandent la discussion immédiate des dispositions du Projet de Loi modifiant les articles du Code pénal relatifs aux coalitions d'ouvriers, et l'adoption des amendements proposés au Sénat par sa Commission de la Justice.

**Conclusions du rapport. —** Dépôt sur le bureau pendant la discussion du Code pénal.